



PRÉFET DE L'ARIÈGE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CABINET

Foix, le 26 mars 2024

Le préfet de l'Ariège

à

Mesdames et Messieurs les maires des
communes du département de l'Ariège

Mesdames et messieurs les présidents des
établissements publics de coopération
intercommunale

Objet : Rehaussement de la posture VIGIPIRATE au niveau le plus élevé – Urgence attentat

Pièces jointes :
- Guide des bonnes pratiques pour la sûreté des espaces publics
- Affiche de sensibilisation
- Logogrammes en vigueur

Faisant suite à l'attentat qui a touché Moscou ce 22 mars 2024 et aux menaces terroristes pesant sur notre pays, **la posture VIGIPIRATE a été rehaussée au niveau le plus haut « Urgence attentat » sur l'ensemble du territoire national.**

Cette posture induit un effort particulier de protection sur les **lieux éducatifs** ainsi que sur les **événements et bâtiments culturels et culturels**, notamment en fin de semaine.

Les mesures suivantes doivent, dès à présent, être renforcées, en particulier dans les périodes les plus sensibles :

- Renforcer la surveillance aux abords des bâtiments publics, éducatifs, sportifs, culturels et culturels ;
- Contrôler les accès des personnes, des véhicules et des objets entrant dans ces bâtiments.

Afin de lutter contre la menace cyber à l'approche des Jeux olympiques et paralympiques de Paris à l'été 2024, il est également prévu de créer des remontées d'alerte de sécurité dans les établissements sensibles et notamment les établissements scolaires.

Je vous invite à sensibiliser les gestionnaires des établissements scolaires, culturels et culturels situés sur votre commune ou votre intercommunalité au renforcement des mesures de filtrage et de surveillance qu'il convient de mettre en place.

J'ai demandé aux forces de sécurité intérieure d'intensifier la sécurisation de ce type d'établissements par le renforcement des patrouilles. Les référents sûreté de la police et de la gendarmerie nationales se tiennent à la disposition des élus et des gestionnaires des sites pour les conseiller et les accompagner dans la mise en place des mesures de protection les plus adaptées.

Je vous rappelle que le pictogramme joint au présent courrier doit être apposé à l'entrée de tous les bâtiments publics. Je vous invite également à vous référer à l'affiche et au guide joints pour prendre connaissance des bonnes pratiques en termes de sécurisation et de conduite à tenir.

Mon cabinet demeure à votre disposition pour me signaler vos éventuelles difficultés et pour toute question relevant de l'application du plan VIGIPIRATE.



Simon BERTOUX

Copie :

- M. le président de l'association des maires de France (AMF) d'Ariège
- Mme la présidente de l'association des maires ruraux de l'Ariège